

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 3 octobre 2008  
(convocation du 22 septembre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Trois Octobre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELLIER Murielle, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François  
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick (à cpter de 12 h 00)  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)  
Mme. BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul  
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle (jusqu'à 10 h 55)  
Mme CAZALET à Mme PARCELLIER Murielle (à cpter de 12 h 00)  
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita  
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure  
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie (à cpter de 9 h 50)  
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 15)  
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. PALAU Jean-Charles à M. BOUSQUET Ludovic  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. REIFFERS Josy à M. DELAUX Stéphan  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
M. ROUVEYRE Matthieu à Mlle. DELTIMPLE Nathalie  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 11 h 35)  
M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre  
Mme. WALRYCK Anne à M. MOGA Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Analyse des impacts environnementaux des rejets atmosphériques des incinérateurs - Bassens, Bègles et Cenon - Poursuite des travaux du Comité de Suivi "Dioxines" - Composition du Comité - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Comme certaines autres activités industrielles, les usines d'incinération des ordures ménagères (U.I.O.M) sont source de dioxines et de furannes. Même si la réglementation mise progressivement en place favorise la tendance forte, constatée en France, d'une diminution des émissions de ces molécules, la Communauté Urbaine a souhaité, dans un souci de protection des personnes et de l'environnement, s'entourer d'experts pour se faire conseiller quant aux éventuelles actions à mener pour répondre aux évolutions réglementaires et techniques et disposer d'une information objective et indépendante sur les dispositions éventuelles à prendre pour les U.I.O.M.

**1 – Origine de la création du Comité de Suivi des Dioxines**

Le Bureau de la Communauté a donc décidé, le 19 mai 1998, de mettre en place un Comité d'Experts, dit Comité de Suivi « Dioxines », afin :

- d'une part, de faire étudier l'éventuelle présence de dioxines et furannes dans l'environnement immédiat des deux usines d'incinération des ordures ménagères (U.I.O.M) de Bègles et Cenon au moyen de mesures et d'analyses en vue de déterminer un état initial de référence (Point Zéro) à partir duquel pourraient ensuite être effectuées toutes les études nécessaires pour détecter les incidences et en tirer tous les enseignements utiles,
- d'autre part, d'éclairer notre établissement public sur les actions qu'il pourrait s'avérer nécessaire de mener au regard de l'évolution de la réglementation et des techniques concernant les rejets à l'atmosphère des U.I.O.M, et plus particulièrement les dioxines, les furannes et les métaux lourds.

Outre les usines d'incinération des ordures ménagères de Cenon et Bègles, l'incinérateur SIAP de Bassens a été inclus dans le dispositif du Comité de Suivi « Dioxines » à la suite de l'injonction préfectorale de détruire les déchets d'hydrocarbures du « Prestige » (accident maritime du 13 novembre 2002).

## **2 – Les résultats des travaux du Comité de Suivi des Dioxines**

Une première campagne de mesures (1998 et 1999) a tout d'abord permis de définir et mettre au point la méthodologie la mieux adaptée pour déterminer l'étendue des contaminations, leur importance sous l'action des vents dominants, une valeur de présence minimum en site urbain, dite « bruit de fond », des valeurs de référence en matière de contamination, ainsi que les valeurs particulières des sols environnants des U.I.O.M.

Les résultats obtenus ont permis au Comité de constater que le « **bruit de fond urbain** », traduisant la contamination liée aux activités anthropiques, était d'une **valeur inférieure à 5 pg\* TEQ/g/m<sub>3</sub> de sol\*\***, valeur seuil définie en 1992 par le Gouvernement Allemand pour la contamination des sols par les dioxines.

En l'absence de référentiel, le Comité a retenu trois seuils de contamination amenant à diverses actions :

<b>Seuils</b>	<b>Nature de la contamination</b>	<b>Mesures</b>
< 5 pg TEQ/g sol	Normale	Aucune précaution particulière
< 40 pg TEQ/g sol	Notable	Mise en place d'un plan de surveillance et de recherche. Réduction des sources de contamination.
> 100 pg TEQ/g sol	Importante	Mesures d'exclusion et/ou de décontamination.

Étant précisé que, pour le seuil entre 5 et 40 pg TEQ/g sol, qui traduit une contamination moyenne, il est recommandé la mise en place d'une surveillance.

La seconde campagne de mesures (1999-2000) a confirmé, par la recherche historique et les analyses complémentaires, les valeurs trouvées lors de la 1<sup>ère</sup> campagne.

## **3 – Proposition de poursuite des travaux**

A l'issue de sa réunion du 20 novembre 2007, le Comité de Suivi « Dioxines » a souhaité la poursuite de ces travaux, notamment afin d'assurer une continuité des études par une surveillance quinquennale du taux des dioxines dans les sols, d'évaluer la toxicité des sols et de porter à la connaissance du public le travail effectué.

Dans ces conditions, il est proposé de mettre en place un nouveau Comité de Suivi « Dioxines » pour la durée de la présente mandature.

---

\* 1 pg =  $10^{-12}$  g = 100 millardièmes de gramme

\*\* TEQ/g/m<sub>3</sub> de sol : signifie Toxic Equivalent Quantity : unité utilisée pour quantifier dioxines et furannes

## **4 – Composition du Comité de Suivi des Dioxines**

Le précédent Comité de Suivi était composé de 19 membres.

Ce nouveau Comité de Suivi pourrait aussi comprendre 19 membres répartis en 4 collèges.

### **Un collège des élus et des maires (9 membres)**

- les maires des trois communes sur lesquelles sont implantés les incinérateurs
- six élus communautaires déjà désignés par délibération du Conseil de Communauté (n°2008/0330 du 27 juin 2008) qui sont :
  - Madame Isabelle HAYE, en qualité de représentante,
  - Madame Claude MELLIER, en qualité de représentante,
  - Monsieur Maxime MOULINIER, en qualité de représentant,
  - Monsieur Didier CAZABONNE, en qualité de représentant,
  - Madame Brigitte COLLET, en qualité de représentante,
  - Monsieur Patrick BOBET, en qualité de représentant.

Il est proposé que la présidence du Comité de Suivi « Dioxines » soit assurée par le vice-président en charge de la « Collecte, Tri et Traitements des Déchets».

### **Un collège des Scientifiques (3 membres)**

- de l'Université de Bordeaux I (M. NARBONNE)
- de la société assurant la gestion technique du Comité (2 membres).

### **Un collège des administrations (4 membres)**

- la Préfecture de la Gironde – Service de l'Environnement (1 membre)
- la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (1 membre)
- la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Energie (2 membres).

### **Un collège des membres de droit (3)**

- M. le Directeur de la SO.CO.GEST (usine de Cenon)
- M. le Directeur de la Société NOVERGIE (usine de Bègles)
- M. le Directeur de la Société SIAP (incinérateur de Bassens).

### **Un collège d'experts et de personnalités**

Ce collège comprendra les experts et personnalités demandés pour participer aux débats du Comité de Suivi.

### **Les services communautaires**, représentés par :

- M. le Directeur Général des Services,
- M. le Directeur Général du pôle Opérationnel,
- M. le Directeur Général du pôle Aménagement Urbain et Habitat,
- M. le Directeur Opérationnel de l'Environnement,
- Mme la Directrice du Développement Durable et de l'Ecologie Urbaine

assureront la logistique des travaux du Comité de Suivi « Dioxines ».

## **5 – Mission du Comité de Suivi**

Dans le cadre de sa mission générale d'une étude sur l'impact environnemental des incinérateurs sur le territoire communautaire, la poursuite des travaux du Comité de Suivi « Dioxines » doit s'inscrire dans le respect de la démarche initiale de développement urbain durable par la mise en application du principe de précaution.

Ainsi, les objectifs suivants seront poursuivis :

- 1) Assurer la continuité de l'étude des sols environnents des incinérateurs de Bassens, Bègles et Cenon dans le cadre d'un suivi quinquennal (prochaine campagne en 2010).
- 2) Effectuer une veille juridique et scientifique sur les problèmes liés aux dioxines : études épidémiologiques et écotoxicologiques, évolution de la réglementation, progrès des technologies de réduction des émissions...
- 3) Mise en place d'une communication des résultats des travaux du Comité de Suivi.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **autoriser** la poursuite des travaux de mesures et d'analyses des impacts environnementaux des rejets atmosphériques des incinérateurs avec la réinstallation du Comité de Suivi « Dioxines », aux conditions fixées par la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 3 octobre 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
31 OCTOBRE 2008**

**PUBLIÉ LE : ?**

**M. Didier CAZABONNE**